



*Syndicat Autonome National des
Experts de l'Éducation Routière
et de la Sécurité Routière*
Syndicat affilié à l'UNSA

Paris, le 23 novembre 2022

Réunion préparatoire au GT Formation des DPCSR

Le 18 novembre 2022

Présents

Pour l'administration :

- Catherine BACHELIER, sous-directrice ERPC
- Nathalie HAZOUMÉ, adjointe à la sous-directrice
- Damien LAPLACE, adjoint au chef du BRPCE
- Isabelle THOMAS, cheffe du BRFPER
- Aurélie PAULIC, chargée de mission de l'animation de la politique éducative
- Sophie NOLLET, cheffe du pôle formation des usagers de la route
- François BOLLENGIER, chargé de programme de modernisation des systèmes informatiques

Organisations syndicales :

Pour le SANEER&SR :

- Christophe NAUWELAERS (Présentiel),
- Olivier MACHELE (Présentiel),
- Camal BOUDAÏR (Visio),
- Richard HUA (Visio),
- Valérie BENZAADA (Visio).

CGT

- Jean-Marc MALABAVE (Visio)

Snica-fo

- 2 IPCSR (Visio)

Une délégation du SANEER&SR a participé à une réunion préparatoire au futur GT Formation des DPCSR. Seule la délégation de notre syndicat a fait le déplacement pour cette première réunion avec la nouvelle Sous-directrice ERPC, les autres organisations syndicales étant en visioconférence.

En propos liminaire, Madame Bachelier, nous indique que cette réunion a pour objectif de recueillir les attentes, les besoins en formation afin de travailler en amont du GT, à l'instar de la réunion de la veille consacrée aux IPCSR. La première réunion du GT devrait se dérouler courant janvier 2023.

Le Snica-fo, dont la délégation prévue initialement à l'identique de la réunion de la veille a été renouvelée par d'autres IPCSR, prend la parole afin de réaffirmer les propos contenus dans leur déclaration liminaire lue la veille.

(NDLR, ce sera leur seule intervention, participation lors de la réunion).

Le SANEER&SR estime que les travaux des membres du GT formation pourront s'appuyer sur les missions des DPCSR listées lors du GT Missions car le relevé de conclusions nous a bien été transmis.

Pour notre syndicat, en face d'une mission, il y a une formation.

Concernant le relevé de conclusions du GT Missions, le SANEER&SR aura plusieurs remarques à faire. En effet, un nombre trop important de points soulevés par les organisations syndicales sont

classés par la sous-direction ERPC comme relevant de la fiche de poste, sous-entendu relevant uniquement du service employeur...

Mme BACHELIER considère la démarche comme logique

Le SANEER&SR considère l'arrêté du 26 janvier 2004 fixant les modalités et l'organisation de la formation initiale des DPCSR comme obsolète et même incomplet puisque ce texte ne traite pas de la formation continue des agents. Notre organisation syndicale se demande même sur quel texte réglementaire peuvent bien s'appuyer la sous-direction ERPC et l'INSERR pour élaborer le cahier des charges des formations...

Il faut effectuer un travail de réécriture complet en s'appuyant sur l'architecture de l'arrêté du 2 août 2018 qui concerne les IPCSR, y inscrire les formations correspondantes aux missions, indiquer pour ce qui concerne la formation initiale, le découpage et la volumétrie des stages, prévoir les formations continues, intégrer les obligations inscrites à la directive européenne de 2006 ainsi que les formations qui découlent de l'évolution statutaire proposée par notre syndicat, etc....

La CGT évoque que lors des précédentes réunions du GT Missions DPCSR, les missions définies peuvent être très polyvalentes et qu'il fallait « muscler » les formations relatives à la gestion du budget et des contrôles. La CGT est d'accord avec notre intervention et tient à préciser qu'il ne faut pas modifier et individualiser les fiches de poste des DPCSR au niveau national mais que des adaptations doivent être réalisées au niveau local car les missions des DPCSR ont évolué notamment avec l'accompagnement du changement, la dématérialisation... Pour la CGT, une réécriture du statut des DPCSR serait à faire en prenant en référence l'architecture de celui des attachés.

La Sous-directrice nous indique qu'en effet ce ne sera pas un simple nettoyage des textes réglementaires mais un travail de fond.

Concernant les participants, le SANEER&SR demande que lors de la constitution du GT formation des DPCSR, l'INSERR et la Sous-direction du Recrutement et de la Formation (SDRF) de la DRH soient présents.

La Sous-directrice est en accord avec notre demande.

Le SANEER&SR demande la communication du bilan des formations initiales et continues du corps des DPCSR au titre de l'année 2022.

La Sous-directrice en prend bonne note.

Notre syndicat a eu connaissance du courriel accompagnant le recensement des besoins en formations adressé aux DPCSR en charge des BER. Nous estimons qu'il devrait être précisé le caractère obligatoire de la formation continue en rappelant l'article 20 de l'arrêté du 2 août 2018.

Concernant les formations dispensées à l'INSERR, le SANEER&SR demande à avoir connaissance du catalogue et du contenu de la formation initiale et continue du corps des DPCSR.

Mme BACHELIER en prend note.

Le SANEER&SR tient à souligner que tout comme les IPCSR, les DPCSR sont les inconnus du ministère de l'Intérieur. Il n'y a pas de reconnaissance du ministère par méconnaissance du corps. En effet, dans le plan ministériel de formation 2022, la seule information relative à la formation initiale ou continue des I(D)PCSR se traduit par un « catalogue INSERR » qui n'est pas détaillé, avec une durée de formation « variable selon le stage ». Il est inadmissible/intolérable que la filière ER soit si peu reconnue. Une reconnaissance du niveau de formation du corps des I(D)PCSR par

notre ministère nous permettrait de nous appuyer sur le niveau de formation des agents, dans les discussions relatives à la revalorisation des primes visant à l'alignement avec les montants perçus par les autres agents des catégories A et B du ministère.

Notre syndicat écrira prochainement au Sous-directeur de la SDRF afin que soient pris en compte les formations des deux corps dans le plan ministériel de formation 2023 du ministère.

Rédacteurs :

- Christophe NAUWELAERS,
- Olivier MACHELE,
- Camal BOUDAÏR,
- Richard HUA.



SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Cedex